

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 15

**Présents :** 12

**Votants:** 14

**Séance du 02 février 2016**

L'an deux mille seize et le deux février l'assemblée régulièrement convoquée le 02 février 2016, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LEHAGRE (Maire)

**Sont présents:** Monsieur Patrick LEHAGRE (Maire), Monsieur Jacques MOTARD (Adjoint Au Maire), Madame Yvette DUTERTRE (Adjointe Au Maire), Madame Muriel CHERUAU (Adjointe Au Maire), Monsieur Ghislain GUYON (Conseiller Délégué), Madame Christine LAVEAU (Conseillère Municipale), Madame Christiane MACHEFER (Conseillère Municipale), Madame Marie-Pierre CHUM (Conseillère Municipale), Monsieur Alain GAUTIER (Conseiller Municipal), Madame Martine DEMEURÉ (Conseillère Municipale), Madame Valérie BOUIN (Conseillère Municipale), Monsieur Jacques BOULLENGER (Conseiller Municipal)

**Représentés:** Jean AGEORGES par Jacques MOTARD, Sydney HATWELL par Jacques BOULLENGER

**Excuses:** Yann JAUNASSE

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Christiane MACHEFER

---

En ouverture de la réunion du Conseil municipal Monsieur le Maire explique que l'ensemble des points relatifs aux votes des Comptes de gestions, comptes administratifs, affectation du résultat et des Budgets sont reportés à la prochaine réunion du Conseil municipal qui aura lieu le 1<sup>er</sup> mars 2016.

Bien que les projets de budgets et les résultats comptables aient été validés par Monsieur le Trésorier de Neuillé-Pont-Pierre, les comptes de gestions définitifs n'ont pas encore été transmis par la Chambre Régional des Comptes à ce jour. Le Conseil municipal ne peut donc pas se prononcer sur les comptes de gestions provisoires, les comptes administratifs et les affectations de résultats.

Le procès-verbal de la réunion du 5 janvier 2016 a été approuvé à l'unanimité.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal, lors de chaque réunion ordinaire, des décisions du Maire intervenues depuis la précédente séance.

**Les décisions prises depuis la séance 5 janvier 2016 concernent :**

- Travaux d'élagage au niveau de la Salle polyvalente et de la Maison des Associations réalisés par l'entreprise ARBO RYTHME pour un montant de 860,00 € HT pour l'élagage des 28 charmes et des 2 tilleuls de la maison des associations.
- Il a été également loué un broyeur thermique à KILOUTOU pour la réduction des branchages, le paillage obtenu sera utilisé dans les massifs communaux.

**Délibérations du conseil:**

**Réhabilitation de la Mairie de Charentilly : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire - Modification de la délibération n° 2015 134 ( DE 2016 014)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.111-2, L.111-3, L.111-4, L.111-10, L.3232-1 et L.3233-1,

**Vu** le règlement général des Contrats Départementaux de Développement Solidaire tel que voté par l'Assemblée départementale le 28 juin 2013 et modifié le 13 décembre 2013 par délibération du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

**Vu** la Délibération du Conseil municipal n° 2015\_135 en date du 3 novembre 2015.

Monsieur le Maire expose :

- **Qu'il** est proposé de délibérer pour retenir l'inscription sur l'exercice 2016 du projet de réhabilitation de la Mairie de Charentilly dont la Commune assure la maîtrise d'ouvrage au titre du CDDS et du FDSR et d'accepter les conditions d'application du contrat, qui seront opposables à l'opération susvisée.
- **Que** le projet a pour objet de reconstruire la Mairie de Charentilly suite à l'incendie du 8 janvier 2014.
- **Que** ces travaux comprennent différents thèmes d'aménagement :

**Réhabilitation de la Grange (surface 64,00 m<sup>2</sup>) comprenant :**

- Réalisation d'un dallage, reprise de maçonnerie, création de baies,
- Reprise et traitement de la charpente
- Travaux de couverture
- Réalisation et pose de portes d'ensembles vitrés
- Isolation des murs et de la toiture
- Réalisation d'espaces de rangements par cloisonnement
- Installation électrique
- Installation de chauffage dédié
- Revêtement et finition murs, sol, plafond.

**Restructuration de la mairie actuelle (Surface 81,00 m<sup>2</sup>) comprenant :**

- Curage intérieur
- Réalisation d'un dallage, reprise de maçonnerie, bouchement, création de baies ou d'allèges.
- Reprise et traitement de la charpente dépose des lucarnes et reprise de couverture
- Réalisation et pose de menuiseries extérieures
- Isolation des murs et du comble,
- Cloisonnement et partition des espaces
- Création des sanitaires
- Installation électrique,
- Installation de chauffage dédié
- Revêtement et finition murs, sol, plafond.

**Construction de la liaison extension (surface 115,00 m<sup>2</sup>) comprenant :**

- Ouvrages de maçonneries, de charpente et structures bois.
- Ouvrage de couverture en zinc et d'étanchéité protégée sur bac
- Réalisation et pose de portes et d'ensembles vitrés
- Isolation thermique des murs par l'extérieur et de la toiture
- Réalisation de bardages bois et zinc
- Mise en place d'un élévateur PMR
- Réalisation du sanitaire public
- Installation électrique
- Installation de chauffage PAC
- Revêtement et finition murs, sol, plafond

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à (...) de ses membres présents ou représentés :**

- **Décide** d'approuver le projet tel que présenté

- **Sollicite** une subvention auprès du Conseil départemental d'Indre-et-Loire au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale à hauteur de 39 919,00 €, dont 12 344,00 € correspondant à l'enveloppe socle calculée pour la Commune de Charentilly et 25 575,00 € dans le cadre de l'enveloppe projet, conformément au montant programmé en 2016 dans l'ancien CDDS.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

### **Subventions aux Associations**

Monsieur Ghislain GUYON a présenté les diverses propositions de subventions qui ont été retenues par la commission Associations avant le vote du Conseil municipal. Monsieur Ghislain GUYON expose qu'il est imaginé par la commission associations de modifier le mode de répartition des subventions en prenant en compte notamment le nombre de manifestations réalisées dans l'année.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

**Vu** la proposition d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations de la Commune.

<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>MONTANT DU CONCOURS / €</b>
<b>ASSOCIATIONS</b>	
ANCIENS COMBATTANTS	175,00 €
FILS D'ARGENT	400,00 €
USC	2 000,00 €
USEP	650,00 €
COMITÉ SAINT VINCENT	180,00 €
ASTRO GÂTINES	350,00 €
COMITÉ DES FÊTES <i>(360,00 € pour la bibliothèque (0.30 € * 1200 habitants conformément à la convention signée avec le Département d'Indre-et-Loire et le comité des fêtes) et 190,00 € pour le comité des fêtes)</i>	550,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 305,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à (...) de ses membres présents ou représentés :**

- **Décide** d'attribuer une subvention de fonctionnement pour un montant total de **4 305,00 €**, comme décrit ci-dessus,
- **Dit** que les crédits seront prélevés à l'article 6574 du Budget Primitif principal de la Commune
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

### **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école de Charentilly ( DE 2016 016)**

Monsieur le Maire expose que cette demande de subvention exceptionnelle a été faite lors du Conseil d'école du 1<sup>er</sup> février 2016.

Madame Valérie BOUIN explique que Monsieur Michel GRESSIER Artiste dans le vent interviendra au niveau de l'école de Charentilly pour apprendre notamment aux enfants de l'école à fabriquer leur propre cerf-volant. Il est précisé que l'Association des Parents d'Élèves participera également à hauteur de 100,00 € et il sera également demandé une participation aux familles. Monsieur Michel GRESSIER

demande 6,00 € / enfant pour cette animation. Les cerfs-volants s'envoleront lors d'un rassemblement le 28 mai 2016.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment l'article L 2121-29,

**Vu** la demande de subvention formulée par le Conseil d'école du 1<sup>er</sup> février 2016 représenté par Madame la Directrice de l'école de Charentilly pour financer une journée d'animation sur des cerfs-volants le 28 mai 2016.

**Considérant** l'intérêt pédagogique que revêt cette décision pour les élèves de l'école de Charentilly.

BENEFICIAIRE	MONTANT DU CONCOURS / €
<b>ASSOCIATIONS</b>	
Ecole de Charentilly (coopérative scolaire)	120,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>120,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à (...) de ses membres présents ou représentés,**

- **Décide** d'attribuer une subvention de fonctionnement pour un montant total de **120,00 €**, comme décrit ci-dessus,
- **Dit** que les crédits seront prélevés à l'article 6574 du Budget Primitif principal de la Commune
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

#### **COMPTE RENDU DES EPCI**

#### **COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Une réunion a eu lieu mardi dernier à la Communauté de Communes Gâtine-et-Choisilles, avec les membres des bureaux de Gâtine Choisilles et de Racan.

Monsieur Frédéric AUGIS rapporteur auprès de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire était présent. Il en ressort que le découpage en dentelle soit désormais une solution plausible, contrairement à ce qui avait été évoqué lors des premiers échanges avec les services de l'Etat.

Le seuil de population tel que défini dans la Loi NOTRe de 20 000 habitants apparaît un peu juste. Pour contractualiser avec la Région Centre Val de Loire il faudrait un seuil, de population de 30 000 habitants. Donc un « mariage » entre la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles (CCGC) et le Pays de Racan apparaît insuffisant. Plusieurs scénarios sont envisagés, avec un rattachement de la CCGC, Pays de RACAN, le CASTELRENAUDAIS et une quinzaine de Communes de la Communauté de Communes Touraine Nord-Ouest.

Par ailleurs Monsieur le Maire indique qu'il a préparé un courrier à destination de l'ensemble des Maires membres de l'Agglomération Tours Plus pour manifester à nouveau notre volonté de rejoindre l'Agglomération. Ce courrier sera adressé au nom des six communes si ces dernières en sont d'accord, désireuses de rejoindre l'Agglomération Tours Plus.

Madame Christine LAVEAU rend compte des points qui ont été abordés lors de cette réunion.

Il a été question du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, des finances avec une présentation sur les orientations budgétaires 2016. Par ailleurs pour le domaine d'activité du cadre de vie et de l'environnement, il a été fait un état des lieux pour le Centre « Tritout » (Déchetterie de Saint-Antoine-du-Rocher). Les horaires ont été définis, à l'exception d'une ouverture éventuelle le dimanche. La question reste en suspens. Pour la Petite Enfance – Enfance Jeunesse (PEEJ) il y a un projet de séjours en Allemagne pour 12 jeunes. Il a également été fait un bilan des ALSH. A SONZAY, il est constaté une diminution de fréquentation du nombre d'enfants suite à l'ouverture de l'ALSH de Neuillé-Pont-Pierre. Cette baisse de fréquentation a un impact direct sur le versement des subventions de la CAF au profit de SONZAY. De plus les nounous de la Commune de SEMBLANCAY se plaignent de leur baisse d'activité depuis l'ouverture du Multi accueil sur cette commune. Enfin Madame Christine LAVEAU expose que Monsieur GUY POULLE a été élu Président de la Commission Culture et Communications à la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles.

### **CCGC – COMMISSION FINANCES DU 11 JANVIER 2016**

Monsieur Jacques BOULLENGER explique qu'il a été fait un prévisionnel sur les 4 années à venir en matière de finances. Concernant l'aire d'accueil des gens du voyage il devrait coûter 1 000 000,00 € environ pour 24 emplacements. Une délégation de service public pour gérer cette aire d'accueil sera contractée dans un second temps. Par ailleurs la commission finances a imaginé qu'il faudrait faire des économies, ce qui semble difficilement réalisables à tenir dans le temps.

### **CCGC – PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE DU 13 JANVIER 2016**

Madame Valérie BOUIN expose que lors de cette commission il a été question de la quinzaine de la parentalité qui se déroulera du 4 mars au 21 mars 2016.

- Le 4 mars 2016 il y aura une conférence sur « le harcèlement en milieu scolaire » à Neuillé-Pont-Pierre,
- Le 8 mars 2016, se déroulera une conférence sur « les jeunes et internet » à Charentilly
- Le 19 mars 2016 il y aura une animation autour du jeu avec pour thème « @social » à Pernay.

Par ailleurs, Madame Valérie BOUIN indique qu'il sera signé une convention avec le réseau d'écoute et d'accompagnement des parents (REAP) avec les partenaires institutionnels à vocation sociale le 27 mars 2016.

Enfin Madame Valérie BOUIN explique que lors de cette commission, il a été indiqué le montant des charges transférées pour le fonctionnement des ALSH. Pour la Commune de Charentilly le montant passerait de 1 878,00 € à 9 914,00 € pour l'année 2016.

Monsieur le Maire prend la parole et indique que des explications ont été demandées à la Communauté de Communes, car cela correspond à une augmentation du transfert de charges proche de 81 %. Monsieur le Maire souligne que les comptes seront vérifiés avant paiement et regrette le fonctionnement associatif qui existait par le passé et qui permettait aux familles de choisir librement leur ALSH.

### **COMMISSION VOIRIE DU 19 JANVIER 2016**

Monsieur Jacques MOTARD expose que lors de cette commission, chaque commune devait présenter ses projets de travaux voirie et les coûts qui en découlent et pour l'exercice 2016. Toutes les communes n'étaient pas prêtes.

Pour Charentilly, le montant des charges transférées en matière de voirie sera maintenu. Les travaux porteront sur l'aménagement de la place de la Mairie, du parking haut et de la sortie vers la rue de la Fortinière.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut rester prudent au niveau des dépenses d'investissement tant que les travaux de la Mairie ne sont pas terminés, car les travaux portent sur de l'ancien et des surprises sont envisageables.

### **CONSEIL D'ÉCOLE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2016**

Madame Valérie BOUIN, explique que lors de ce conseil d'école il a été présenté les mesures de sécurité qui ont été demandées par l'éducation nationale suite aux attentats. Il y a eu un exercice de sécurité incendie le 30 novembre 2015 et un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) le 7 décembre 2015.

La participation des enfants a été satisfaisante.

Par ailleurs Madame Valérie BOUIN expose qu'il a été fait un rappel des horaires d'entrée à l'école, car des enfants arrivent encore alors que la classe est commencée.

Lors de ce conseil d'école, des parents sont intervenus afin de relater les incivilités qui sont régulièrement commises par les parents sur le parking de l'école (mauvais stationnement, sortie du parking en sens interdit, stationnement sur la place handicapée, ...etc.).

Monsieur le Maire précise qu'il a été interpellé lors de ce conseil d'école afin qu'il fasse intervenir les forces de l'ordre pour pallier à ces problèmes. Monsieur le Maire, indique qu'il va être fait un flyer à destination des parents qui sera remis aux parents d'élèves par les gendarmes (si ces derniers sont d'accord) dans un premier temps et qu'il demandera à ce que les récidivistes soient verbalisés dans un second temps.

Madame Valérie BOUIN ajoute que des parents d'élèves regrettent l'interdiction d'utiliser des vélos et des bicyclettes dans la cour de l'école pendant la récréation sur le temps cantine.

Monsieur le Maire et Madame Yvette DUTERTRE répondent que c'est extrêmement dangereux car les enfants se foncent dessus et se disputent pour jouer avec. Cette mesure est une mesure préventive pour éviter les accidents à l'école.

Madame Valérie BOUIN relaie une demande qui a été exprimée lors du conseil d'école qui porte sur l'installation de panneaux de baskets ou de buts de football.

Enfin il a été dressé un bilan de l'USEP.

### **SYNDIC DE COPROPRIETES**

Monsieur le Maire explique qu'il est envisagé, sous réserve de possibilités juridiques, de nous passer d'un cabinet de Syndic de copropriétés pour le bâtiment sis 2Bis et 2Ter rue des Mailleries. L'idée est de reprendre la gestion de copropriétés avec une présidence tournante annuellement. Les deux autres copropriétaires sont favorables à cette idée de nouvelle organisation de la gestion de la copropriété.

### **ANIMAUX EN DIVAGATION**

Monsieur le Maire expose que dimanche soir à 23h30 il a été appelé par les pompiers, qui lui ont indiqué qu'un habitant de la commune avait récupéré deux chiens qui erraient sur la voie publique. Cet habitant a accepté de garder les chiens pour la nuit, ils ont été amenés à la Mairie à 8h00 lundi matin.

Cette situation est de plus en plus fréquente et devient coûteuse pour la commune (temps du personnel mobilisé, frais de tatouage ou de pose de puce, ... etc.). Il est donc envisagé de créer un tarif de fourrière / frais de garde des animaux errants. Cela fera l'objet d'un point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil municipal.

## **APEC GARDERIE**

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré Madame la Présidente de l'APEC, qui a fait part du manque de mobilisation des parents d'élèves pour soutenir les actions et le fonctionnement de la garderie.

Il lui a été proposé la salle des fêtes pour organiser une réunion de l'ensemble des parents d'élèves pour les sensibiliser au bénévolat de leurs associations.

Par ailleurs Monsieur le Maire a rappelé lors de cette réunion, l'effort important qui est fait par la commune, à destination de l'école :

- Dépenses de cantine, la commune ne fait pas payer les parents à hauteur des coûts réels facturés par le prestataire.
- Dépenses liées à l'organisation des Temps d'Accueils Périscolaires ou aucune participation n'est réclamée aux familles, alors que de plus en plus de communes font participer les familles.
- L'aide aux ALSH (Montant réclamé dans le cadre des transferts de charges de la CCGC : 9 800,00 €)
- Subventions à l'APEC, à la coopérative scolaire et à L'USEP

## **CIMETIERE DE CHARENTILLY**

Monsieur le Maire, explique que conformément à ce qui a été évoqué en commission finances, il est envisagé de réhabiliter et d'aménager le cimetière de Charentilly. Les projets portent sur le :

- Cave-urnes
- Jardin du souvenir
- « Rénovation » de l'ossuaire (bordure + plaque)

Les travaux pourraient être étalés sur plusieurs exercices budgétaires.

## **TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE.**

Monsieur le Maire indique que des travaux de réfection du parquet de la salle des fêtes sont prévus entre le 15 et le 25 février 2016.

## **TRAVAUX EXTERIEURS.**

Monsieur le Maire expose que la structure du futur préau au niveau de la Maison des associations est installée. Le bardage est posé et les dalles ont été mises en place aujourd'hui. Une modification de la charpente est nécessaire, pour qu'elle puisse supporter les ardoises naturelles récupérées de la Mairie qui seront installées prochainement. Cette modification est une prescription de l'Architecte des Bâtiments de France.

## **BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire indique que le câble réseau pour relier la bibliothèque à Internet est tiré. Ces travaux ont été réalisés en interne par les agents des services techniques. Pour rappel, il a été passé une convention avec le Département d'Indre-et-Loire pour l'animation de la lecture publique sur la Commune. Le critère de formation d'un bénévole étant également rempli, le logiciel de gestion des prêts de livres et autres pourra prochainement être installé.

## SAINT VINCENT

Madame Muriel CHERUAU expose que lors de la Saint-Vincent, il y avait 110 personnes environ et qu'il y a eu quelques observations sur le repas qui n'a pas donné entière satisfaction.

### TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE DE CHARENTILLY

Monsieur le Maire indique qu'il y a eu une réunion de chantier lundi dernier et qu'à ce jour le calendrier prévisionnel de chantier est respecté. Les murs des sanitaires extérieurs sont montés et les dalles sont faites.

### CANTINE DE CHARENTILLY

Monsieur le Maire indique que le marché cantine qui a été conclu pour 2 ans arrivera à son terme à l'issue de l'année scolaire. Une consultation des entreprises interviendra dans les semaines à venir.

### ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Les travaux débuteront à partir du 8 février 2016. Les modifications de circulation générées par cette opération seront affichées sur le site internet de la commune et à la boulangerie.

### VITESSE EXCESSIVE DANS LE BOURG DE LA COMMUNE

Monsieur Alain GAUTIER indique qu'il a été interpellé par des habitants de la commune qui se sont plaints de la vitesse excessive de certains automobilistes dans le Bourg.

Monsieur le Maire répond qu'il est parfaitement conscient de cette situation et que des rappels réguliers lors des réunions de quartiers, vœux, ...etc. sont faits. Il faut que les automobilistes soient plus responsables.

Madame Martine DEMEURÉ relate des faits similaires avec des passages de Quad à vitesses excessives au niveau du lieudit Les Mauriceries.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h05.

#### Signatures :

Patrick LEHAGRE

Yann JAUNASSE

*Absent et excusé*

Jean AGEORGES

Marie-Pierre CHUM

Jacques MOTARD  
*(Absent et excusé ayant donné pouvoir)*

Absent et excusé

Alain GAUTIER

Yvette DUTERTRE

Martine DEMEURÉ

Muriel CHERUAU

Sydney HATWELL  
*(Absent et excusé ayant donné pouvoir)*

Absent et excusé

Ghislain GUYON

Valérie BOUIN

Christine LAVEAU

Jacques BOULLENGER

Christiane MACHEFER